



Divers

Commission sécurité sur les pistes



La sécurité du domaine skiable est de la responsabilité de M. le Maire, c'est pourquoi une délégation municipale a visité les différents domaines skiables de La Bresse afin de constater «de visu» qu'il n'y avait pas de problèmes majeurs sur les pistes de ski, ce qui était le cas.

La saison hivernale a bien débuté et nous souhaitons à tous une bonne saison.

Alain Lemaire, adjoint délégué

ECHOS... ECHOS... ECHOS... ECHOS...

Avis au public - Extension de l'EPHAD

Par arrêté n° 3758/2008 en date du 18 décembre 2008,

Le Préfet des Vosges a prescrit l'ouverture d'une enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire sur le projet présenté par l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL), mandataire de la commune de La Bresse, d'acquisition de terrains pour permettre l'extension de l'EPHAD, au lieu-dit "La Claire".

Le dossier d'enquête et les registres seront déposés à la mairie de La Bresse du 26 janvier au 12 février 2009 inclus où toute personne pourra en prendre connaissance sur place, aux jours et heures ouvrables de cette mairie.

Les intéressés pourront soit consigner directement leurs observations sur les registres d'enquête, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur, M. Alain COMMARET, lequel se tiendra à la disposition du public à la mairie de La Bresse les :

- vendredi 30 janvier 2009 de 10 Heures à 12 Heures,
- jeudi 12 février 2009 de 10 Heures à 12 Heures.

A l'expiration du délai d'enquête, toute personne pourra prendre connaissance des conclusions du commissaire enquêteur à la Préfecture des Vosges, Direction des Relations avec les Collectivités Locales et de l'Environnement, Bureau du contrôle de légalité et de la coopération intercommunale, ainsi qu'à la mairie de La Bresse.

Avis au public - Projet de logements

Par arrêté n° 3759/2008 en date du 18 décembre 2008,

Le Préfet des Vosges a prescrit l'ouverture d'une enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire sur le projet présenté par l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL), mandataire de la commune de La Bresse, d'acquisition de terrains pour permettre la création de logements, au lieu-dit "La Claire".

Le dossier d'enquête et les registres seront déposés à la mairie de La Bresse du 26 janvier au 12 février 2009 inclus où toute personne pourra en prendre connaissance sur place, aux jours et heures ouvrables de cette mairie.

Les intéressés pourront soit consigner directement leurs observations sur les registres d'enquête, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur, M. Alain COMMARET, lequel se tiendra à la disposition du public à la mairie de La Bresse les :

- vendredi 30 janvier 2009 de 10 Heures à 12 Heures,
- jeudi 12 février 2009 de 10 Heures à 12 Heures.

A l'expiration du délai d'enquête, toute personne pourra prendre connaissance des conclusions du commissaire enquêteur à la Préfecture des Vosges, Direction des Relations avec les Collectivités Locales et de l'Environnement, Bureau du contrôle de légalité et de la coopération intercommunale, ainsi qu'à la mairie de La Bresse.

Information à tous les abonnés à l'assainissement

Suite à l'arrêté du 6 août 2007 paru au Journal Officiel le 21 septembre réglementant, au niveau national, les tarifs des parts fixes des factures d'eau et d'assainissement, la commune de Cornimont et le S.I.A. La Bresse / Cornimont ont vu leurs tarifs d'abonnements baisser très fortement.

Pour maintenir les recettes du budget d'assainissement au niveau des années précédentes, il a été décidé d'instaurer, à partir du 1^{er} janvier 2008, 3 tranches tarifaires pour les factures relatives à la consommation.

Dans le même temps, l'Agence de l'eau Rhin Meuse a baissé le tarif de la redevance de pollution domestique de 0.412 à 0.265 €/m³ mais a, par contre, décidé d'appliquer une redevance de 0.30 €/m³ pour modernisation des réseaux de collecte pour tous les abonnés reliés à l'égout. Cette taxe, d'un montant de 0,30 € par m³ basée sur les volumes rejetés, apparaît désormais sur votre facture d'assainissement. Ces 2 taxes sont reversées intégralement à l'agence de l'eau.

Information sur facturation d'assainissement - forfait source

La redevance d'assainissement sert à financer le traitement, par la station d'épuration, des rejets d'eaux usées de chaque abonné raccordé à l'égout.

Le forfait source facturé pour l'année 2008 comprend un abonnement (part fixe) et un forfait de 80 m³ d'eau consommée détaillé dans le tableau ci-après.

Une taxe pour modernisation des réseaux de collecte, fixée par l'Agence de l'eau Rhin Meuse, s'ajoute à cette facturation. Elle sera entièrement reversée à l'Agence de l'Eau : 0.30 € / m³.

| FACTURATION ANNEE 2007 | FACTURATION ANNEE 2008 |
|------------------------|--|
| Abonnement : 66.60 € | Abonnement : 40.70 € |
| | Forfait de 80 m ³ d'eau consommée : 42.20 € |
| | Tranche 1 : 10 m ³ X 2.75 € |
| | Tranche 2 : 70 m ³ X 0.21 € |
| | Taxe modernisation réseaux : 24,00 € |
| | 80 m ³ X 0.30 € |

Le forfait source n'est pas une taxation supplémentaire sur les sources mais une participation des raccordés aux réseaux d'assainissement.

Claude Thirard, Adjoint délégué

Journée d'accueil des nouveaux habitants

Le 07 février 2009, aura lieu la journée d'accueil des nouveaux habitants. Elle est devenue un rendez-vous auquel les nouveaux Bressauds adhèrent chaque année plus nombreux.

Au cours de cette matinée organisée par la municipalité, les nouveaux arrivants sont conviés à découvrir leur ville, ses élus, ses équipements, ses services et ses nombreux atouts.

Les personnes intéressées et les associations sont invitées à s'inscrire en mairie - service communication - avant le 19 janvier 2009. Contacts : Tél : 03.29.25.40.21 - Fax : 03.29.25.64.41 - Email : info@labresse.fr

Circulation

Par arrêté départemental du 19 décembre 2008, est rendu obligatoire l'équipement de chaîne à neige sur au moins deux roues motrices, en cas de neige sur la chaussée et en fonction de la signalisation mise en place, sur la route départementale n°34 du PR 32+410 au PR 35+870, soit du carrefour RD 34/RD 34 RD Pont de Bramont au Col de Bramont.



Régie Municipale d'Electricité

Nouveauté à la R.M.E.

Le vendredi 19 décembre 2008, lors d'une réunion qualifiée ce fut l'occasion de présenter à tout le personnel et la municipalité le nouveau véhicule « partner rallongé avec pont anti-glissement ».

M. Lecomte (garage Peugeot, adjudicataire du marché, se chargea fort gentiment de présenter ce nouveau modèle adapté à notre région.

Coût de ce véhicule : 17971.86 € ttc
Aménagement : 1955.07 €
Total : 19926.93 € sur le budget de la RME

Ce fut également l'occasion de réceptionner les nouvelles fenêtres PVC isolantes (posées par l'entreprise bressaude «Menuiserie Vaxelaire») du rez-de-chaussée de la RME.

Cet investissement est imputé sur le budget communal : 8983.16 € ttc

M. Savoye Jean-Pierre, Président de la RME, rappela que ces investissements avaient été engagés par le précédent conseil d'exploitation et son président M. Roger REY.

M. le Maire, au nom de la municipalité et en sa qualité d'ordonnateur de la RME, s'est réjoui de ces investissements pour un service public de qualité.



Agenda

Mission humanitaire en Inde - Conférence

Dans le cadre d'une mission humanitaire en Inde et avec le souci de collecter des fonds et des vêtements (été ou mi-saison) pour des enfants, garçons et filles de 2 à 16 ans. Le Bressaud Roger POIROT, présente un aspect de l'Inde profonde et son projet de développement pour un orphelinat en Inde du Sud.

L'association fondatrice a été créée par une jeune femme française vivant aux USA depuis une dizaine d'années, pour venir en aide aux enfants les plus démunis en Inde du Sud. A sa demande, l'intervenant a effectué, pendant 4 semaines, en septembre et octobre 2008, une mission de reconnaissance et réalisé, sur le site même une pré-étude pour un projet de construction permettant l'accueil de 240 enfants avec leurs professeurs et le personnel logistique soit au total 300 personnes.

Cette opération, dont le coût global est estimé à 5M€, est financée en par-



tie par des mécènes américains, européens et indiens. Il s'agit de construire 16 "buildings" regroupant au total 3 écoles : maternelle, primaire et secondaire, un centre d'activités culturelles (peinture, danse, théâtre, musique, arts graphiques, couture, cuisine, etc...), une cuisine avec réfectoire, 2 dortoirs filles et garçons, 2 bâtiments de chambres pour les professeurs hommes et femmes, un bâtiment administratif et santé, un local d'entretien et de maintenance, des équipements sportifs comprenant gymnase, préau couvert, piscine, une station de traitement des eaux usées et un temple.

L'association est propriétaire d'un terrain de 5,5 ha, situé à 1600m d'altitude, entouré par les plantations de café, dans les Ghats Occidentaux du sud-ouest de l'Inde, à 300 km de Bangalore, capitale du Karnataka, l'un des 28 états de l'Inde.

La structure actuelle, très sommaire, implantée sur une partie de ce terrain comporte 3 petites maisons de 35 m², accueille déjà 45 enfants, orphelins et abandonnés, en majorité des filles.

Le projet a été accepté par les cofinanceurs et le démarrage des travaux est programmé pour début mars 2009.

The Children's Project
N°121 Khatalekad Village
Maradogu Post, MADIKERI
Kodagu District, KA (Karnataka)
INDIA 571252



Pour soutenir ce projet

CONFÉRENCE-DÉBAT - Ouverte à tous

Vendredi 6 février à 20 h. à la salle des fêtes

Programme :

- Diaporama pour mieux connaître le pays et découvrir le projet
- Collecte des dons et vêtements (été ou mi-saison, en bon état)